



Montreuil
Juigné
Athlétisme



Siège Social 15 rue David D'Angers
49460 MONTREUIL JUIGNE
Tél / 02 41 42 34 73 / 06 08 26 44 33
Email : mjathletisme@mjathletisme.fr
Site : www.mjathletisme.fr



BULLETIN D'ADHESION MARCHE NORDIQUE 2025 – 2026

Pour les licenciés de la saison passée N° de Licence :

Si besoin, nom du club fréquenté Saison 2024-2025 :

NOM : (Majuscules) Prénom : Sexe : ☐ M / ☐ F

Date de naissance : Lieu : Nationalité : F ☐ Autre : ☐ Pays :

(En cas de nécessité, joindre une photocopie de la carte de séjour en cours de validité)

Adresse rue :

Code postal : Ville : Téléphone : Mobile :

Adresse email : (OBLIGATOIRE POUR FFA) :

Adhésion Marche Nordique 2025-2026 : 145 €

Une remise familiale de 10 € sera appliquée par adhésion supplémentaire.

Paiements acceptés : Chèque, virement, numéraire, ANCV (Chèques Vacances) (Le Chèque Sport & Bien être).
Possibilité de règlement en trois fois.

Pour les règlements en chèques vacances, coupons sport, sport & bien être, Carte Bancaire, le montant de la cotisation est augmenté de 5 € afin de couvrir les frais de gestion.

Les règlements par chèques sont à mettre à l'ordre de MJ Athlétisme
Dossier complet à envoyer MJ ATHLÉTISME 15 rue David D'Angers 49460 MONTREUIL JUIGNÉ ou à remettre aux entraîneurs les Mardi et Jeudi à partir de 18h00 pour les adultes et le mercredi à partir de 14h00 pour les jeunes.

LE MAILLOT EST OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES COMPÉTITIONS

Tenue vestimentaire Adultes : Maillot = 25€ Short = 20€

Besoin d'une facture ? Indiquer le mail de la personne à qui l'adresser :

HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS

Lundi	14h15 à 16h00	Rassemblement stade Pierre Conotte
Mercredi	09h15 à 11h15 et 18h30 à 19h45	Rassemblement stade Pierre Conotte
Vendredi	14h15 à 16h00	Rassemblement stade Pierre Conotte
Samedi	09h15 à 11h15	Rassemblement stade Pierre Conotte

Fait le : à Montreuil-Juigné

Signature



Montreuil
Juigné
Athlétisme



Siège Social 15 rue David D'Angers
49460 MONTREUIL JUIGNE
Tél / 02 41 42 34 73 / 06 08 26 44 33
Email : mjathletisme@mjathletisme.fr
Site : www.mjathletisme.fr



CHARTRE DU CLUB ET REGLEMENT

Engagements des entraîneurs et des dirigeants

- Assumer une mission d'éducation et de formation auprès de ses athlètes.
- Veiller à la sécurité des athlètes sur le stade.
- Mettre à la disposition des athlètes un encadrement composé d'intervenants compétents.
- Promouvoir l'esprit sportif et ses valeurs de solidarité, de respect, de dépassement de soi.
- Organiser et indemniser les déplacements aux compétitions dans les conditions prévues de la circulaire financière.
- Informer ses athlètes des compétitions prévues au calendrier.
- Accompagner, conseiller et diriger ses athlètes lors des compétitions et autres rencontres.
- Respecter le projet du club.
- S'assurer de la formation des entraîneurs et officiels.
- Participer activement aux décisions, manifestations, à tout ce qui fait la vie d'un club.

Engagements de l'athlète (et parents d'athlètes pour les mineurs)

- Respecter ses partenaires, l'adversaire, l'entraîneur, les juges, les dirigeants.
- Respecter les consignes, les horaires, le matériel, ses engagements.
- Porter le maillot du club lors des compétitions ou lors des sorties clubs.
- Se donner les moyens pour progresser en participant aux entraînements avec assiduité et motivation.
- Participer à la vie du club (covoiturage, bénévolat, etc.).
- Obligation de porter le maillot du club à toutes les compétitions
- **Catégorie U10 / U12 :**
Participer aux compétitions et au minimum participer au cross du Courrier de l'Ouest, aux départementaux de cross, et aux rassemblements mensuels de ces catégories.
- **U14 / U16 / U18 / U20 / U23 :**
Participer aux compétitions et au minimum participer au cross du Courrier de l'Ouest, aux départementaux de cross, une compétition en salle et pour la saison estivale deux compétitions. (Aux départementaux individuels et par équipe pour les U14 / U16).
- Honorer les sélections et qualifications dont il ferait l'objet (Equip'Athlé, Interclubs, divers championnats).

Engagements des parents d'athlètes (pour les mineurs)

- Encourager leurs enfants dans le respect de la charte du club.
- Aider leurs enfants à développer leur esprit sportif.
- Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et en parler avec l'entraîneur.
- Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur ou des dirigeants.
- Participer à la vie du club (déplacements, coup de main, aide lors des compétitions...).
- Veiller à la ponctualité et au respect des horaires et informer l'entraîneur des absences éventuelles.
- Le responsable effectue un pointage et alerte les parents.
- S'assurer de la présence de l'entraîneur avant de déposer son enfant.
- Récupérer son enfant auprès de l'entraîneur (sauf autorisation signée).